

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 27 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_084BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18
Date de la convocation : 23/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Alain JAFFARD, Julie DELES

Représentés : Clara ARBOUSSET représentée par Christelle FOLCHER, Perrine RUNEL-GALZIN représentée par Julie DELES

Absents et Excusés : Yann PANTEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Julie DELES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REMPLACEMENT DUN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Stéphane MAURIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération DE_2026_041 relative à la création des commissions municipales et à l'élection de ses membres,

Vu la délibération DE_2026_069 modifiant la composition et créant la commission extra municipale urbanisme/cadre de vie/paysage,

Vu la délibération DE_2026_038 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics,

Considérant la démission de Monsieur Serge DONDINI en date du 24 juin 2026,

Date de transmission de l'acte: 11/08/2026

Date de reception de l'AR: 11/08/2026

048-200057594-DE_2026_084BIS-DE

A G E D I

DE_2026_084BIS

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Serge DONDINI dans les commissions municipales et dans la commission extra municipale dont il était membre afin de conserver la représentation proportionnelle des listes membres du Conseil municipal,

Il convient donc de procéder à son remplacement au sein des commissions suivantes :

- Finances
- Ressources humaines
- Santé
- Urbanisme/cadre de vie/paysage

La liste minoritaire propose la candidature de M. Alain JAFFARD pour occuper le siège devenu vacant.

Concernant le remplacement de Monsieur Serge DONDINI au sein de la commission d'appel d'offre (CAO), Monsieur le Maire informe le Conseil que ce dernier est remplacé par son suppléant. Ainsi, Madame Elisabeth AUBURTIN devient titulaire du siège de la CAO. Le siège de suppléant est pourvu par la personne suivante de la même liste. Ainsi, Monsieur Philippe ROURE remplace Madame Elisabeth AUBURTIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1° **DESIGNE** Monsieur Alain JAFFARD, conseiller municipal, en qualité de membre des commissions municipales et extra municipales suivantes :

- Finances
- Ressources humaines
- Santé
- Urbanisme/cadre de vie/paysage

2° **PRECISE** que les autres membres desdites commissions restent inchangés.

3° **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à l'intéressée.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julie DELES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/08/2026

Date de réception de l'AR: 11/08/2026

048-200057594-DE_2026_084BIS-DE
A G E D I

DE_2026_084BIS